

des différends. Voilà un secteur qui, à l'instar de celui du désarmement et du contrôle des armements, ne s'est pas affiné au rythme de la technologie des armements. Le recours aux Nations Unies pour régler les différends, la Cour internationale de Justice, l'arbitrage ou la médiation par ces organismes ou par des tiers: ce sont là des mécanismes vers lesquels on se tourne certes, mais vers lesquels on aurait intérêt à se tourner davantage. En outre, il importe grandement pour la politique étrangère du Canada que la communauté internationale s'attaque aux divergences économiques et idéologiques qui sous-tendent fréquemment les différends internationaux.

Même s'il m'est impossible, faute de temps, de passer en revue la vaste gamme des politiques et activités du Canada au titre du désarmement et du contrôle des armements, je voudrais en dégager ici les principales composantes. La première est notre conviction que rien ne peut se substituer à la négociation longue et ardue d'accords vérifiables par des parties qui risquent de s'engager dans un conflit. Je ne crois pas que le désarmement unilatéral soit une option viable. L'expérience a montré qu'il est difficile de mener des négociations productives s'il y a déséquilibre des forces. Un État ou une alliance qui se sent en position d'infériorité n'est aucunement intéressé de consentir à des limitations qui viendraient consacrer cette infériorité. Par ailleurs, une nation ou une alliance qui s'estime en position de supériorité ne voit aucun motif de limiter ses propres forces en contrepartie de limitations dans l'autre camp, à moins que cet autre camp ait fait montre d'une volonté et d'une capacité manifestes de restaurer l'équilibre.

J'ai dit que les accords doivent être vérifiables. La vérification n'est pas une tactique destinée à empêcher le succès des négociations; plus que jamais auparavant, elle est le préalable de leur réussite. Chaque partie à l'accord doit avoir la conviction que l'autre ou les autres parties se conforment aux dispositions de l'accord. Le Canada n'insiste pas sur la "vérifiabilité" absolue, qui se révélerait irréalisable dans la plupart des cas. Chaque État doit être disposé à courir certains risques pour que puisse progresser le contrôle du niveau et de la sophistication des armes. Mais si un accord n'est pas perçu comme étant adéquatement vérifiable, il sera source de nouvelles tensions et non un instrument en vue de leur réduction.

Il découle de cette exigence de la vérification adéquate que les parties doivent accepter de faire preuve de part et d'autre d'une certaine ouverture. Cet élément n'est pas seulement nécessaire pour permettre la vérification; il est aussi nécessaire pour instaurer et renforcer la confiance, composante essentielle du processus de désarmement et de contrôle des armements. Cet appel à